

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1172

9 novembre 2005

SOMMAIRE

A + Architecture, S.à r.l., Ingeldorf	56236	Leemans-Depypere S.A.	56238
AD Astra Relations, S.à r.l., Eselborn.	56236	Light.Corp S.A., Luxembourg	56252
Aegon International, Sicav, Luxembourg	56233	Lime Refr In S.A., Münsbach	56219
Aldrine S.A., Luxembourg	56235	Lime Refr In S.A., Münsbach	56219
Amega S.A., Luxembourg	56234	Linde-Re S.A., Luxembourg	56210
An-Erminig Holding, S.à r.l., Luxembourg	56239	Lirin S.A., Münsbach	56218
Antwerp Holding S.A., Luxembourg	56253	Lirin S.A., Münsbach	56218
Association pour la Garantie des Dépôts, Luxem- bourg (AGDL), A.s.b.l., Luxembourg	56243	Lybra Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	56210
Auberge de l'Our, S.à r.l., Vianden.	56236	Mariva Holding S.A., Luxembourg	56234
Aviation Communications S.A., Luxembourg	56254	Marly Holding S.A., Luxembourg	56210
Blue Jeans, S.à r.l., Diekirch	56236	Méga Distribution, S.à r.l.	56243
Boulangerie-Pâtisserie Zehren, S.à r.l., Echternach.	56238	MSEOF Manager, S.à r.l., Luxembourg	56217
CDRohlinge 24 A.G., Weiswampach	56232	Net Fin, S.à r.l., Luxembourg	56218
Centre Cyberentreprises Européen S.A., Bettembourg.	56254	Next2Soft S.A.	56243
Charba Luxembourg S.A., Luxembourg	56255	P.I.R. - Projets Industriels de Roumanie S.A., Luxem- bourg	56210
Clia Soparfi S.A.	56252	Perfin Invest S.A. Holding, Luxembourg	56253
Codisco Investments, S.à r.l., Luxembourg	56256	Perfin Invest S.A. Holding, Luxembourg	56253
CompAM Fund, Sicav, Luxembourg	56231	Polder Bakkersland II, S.à r.l., Luxembourg	56211
Cyber Fin UK, S.à r.l., Luxembourg	56232	Ramillies S.A., Luxembourg	56233
Cyber Fin, S.à r.l., Luxembourg	56219	Ramillies S.A., Luxembourg	56233
Ets. Kaiser, S.à r.l., Pratz	56237	Reaal Reassurantie S.A., Luxembourg	56255
Euram Gestion S.A., Luxembourg	56255	Reden, S.à r.l. , Luxembourg	56245
Euro Equipment Elevator Export S.A.	56244	Rewatec S.A., Erpeldange	56235
Euroroll Hegelux, GmbH, Huldange	56237	Rewatec S.A., Erpeldange	56235
FGC Mobile, S.à r.l., Eselborn	56236	SIFEC Société Anonyme, Harlange	56238
Findel Investments S.A., Luxembourg	56232	Södra Reinsurance S.A., Luxembourg	56217
Firstline Systems S.A., Dalheim	56220	Somel S.A., Luxembourg	56256
Garage Faber, S.à r.l., Ingeldorf	56237	Spanish Retail Investment Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56221
General Mills Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56233	Stream Sicav, Luxembourg	56235
Gestion Investissement & Transactions Holding S.A.	56252	Tiger Investment S.A., Luxembourg	56233
Hanota Holdings S.A., Luxembourg	56220	Toitures Medernach Jean-Michel, S.à r.l., Fol- schette	56237
I.R.C.A. S.A.	56244	Toitures Medernach Jean-Michel, S.à r.l., Fol- schette	56237
I.R.C.A. S.A.	56244	Travaux Constructions et Services S.A.	56244
Immo Lux-Airport II S.A., Luxembourg	56220	UHS Health Partners, S.à r.l., Luxembourg	56217
Integrated Electronic Solutions International S.A.	56243	Ulran S.A., Luxembourg	56234
Kim S.A., Roodt-Eisch	56254	Univerdi S.A.	56244
Klaveness Re S.A., Luxembourg	56210	Zina S.A., Luxembourg	56253
Kobonbour, S.à r.l., Reisdorf	56238	Zina S.A., Luxembourg	56253
Kobonbour, S.à r.l., Reisdorf	56238		

LYBRA LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.508.

Le bilan pour la période du 13 octobre 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(060480.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

P.I.R. - PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.686.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Signature.

(052458.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

LINDE-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 90.293.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052475.3/682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

MARLY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.798.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour MARLY HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052489.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

KLAVENESS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 35.154.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société KLAVENESS RE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(052490.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

POLDER BAKKERSLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 108.699.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirteenth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

HAYHILL CAPITAL PARTNERS LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the United Kingdom having registered office at 81, Fenchurch Street, London EC3M 4BT (United Kingdom) and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 5155298,

here represented by Mr Matthijs Bogers, directors of companies, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name POLDER BAKKERSLAND II, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners that sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single/joint signature of any/two manager(s) of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, HAYHILL CAPITAL PARTNERS LIMITED prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following are appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Everardus Marc Veen, investment manager, born in Willowdale on 31st October 1960, with professional address at 81, Fenchurch Street, London EC3M 4BT (United Kingdom);
 - Mr Ludovicus Carolus Lambertus Bijvoet, born in Bennebroek, The Netherlands, on 16th June 1961, with professional address at 81, Fenchurch Street, London EC3M 4BT (United Kingdom);
 - LUXROYAL MANAGEMENT S.A., R. C. B 57.636, with registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. The Company have its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

HAYHILL CAPITAL PARTNERS LIMITED, une société dûment constituée sous le loi d'Angleterre ayant son siège social au 81, Fenchurch Street, Londres EC3M 4BT (Royaume-Uni) et enregistrée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles («the Registrar of Companies for England and Wales») sous le numéro 5155298,

ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, directeur des sociétés avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination POLDER BAKKER-SLAND II, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toutes ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toutes ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature/signature conjointe de tout/deux gérant(s) ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

HAYHILL CAPITAL PARTNERS LIMITED prénommée et représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Everardus Marc Veen, investment manager, né à Willowdale le 31 octobre 1960 avec adresse professionnelle au 81, Fenchurch Street, Londres EC3M 4BT (Royaume-Uni);
- M. Ludovicus Carolus Lambertus Bijvoet, né à Bennebroek, Pay-Bas, le 16 juin 1961, avec adresse professionnelle 81, Fenchurch Street, Londres EC3M 4BT (Royaume-Uni);
- LUXROYAL MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 57.636, avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

56217

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, vol. 24CS, fol. 57, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juin 2005.

P. Bettingen.

(053931.3/202/386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SÖDRA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 23.736.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF05006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SÖDRA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(052492.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.437.725,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.377.

En date du 18 mai 2004, l'assemblée générale de l'associé unique FINANCIERE OPALE SAS, avec siège social au 7, rue Royale, F-75008 Paris a décidé de modifier la dénomination sociale à compter du 19 mai 2005 en SANTE PARTENAIRES S.A.S, avec siège social au 7, rue Royale, F-75008 Paris.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(052498.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

MSEOF MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.112.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 24 mai 2005

L'associé unique décide de nommer DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG en tant que réviseur externe de la société pour la période se terminant au jour de l'approbation des comptes soumis aux actionnaires suivant cette nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MSEOF MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052507.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

56218

LIRIN, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.795.

Extraits des résolutions circulaires du 16 mai 2003

2. Monsieur Claude Stiennon est désigné comme Administrateur-Délégué de la société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée). Monsieur Claude Stiennon accepte.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04969. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052493.3/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

LIRIN, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.795.

Extraits des résolutions circulaires du conseil d'administration du 17 décembre 2004

Le Conseil prend note de la démission de M. Claude Stiennon de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 31 décembre 2004.

Le Conseil remercie M. Claude Stiennon pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la Société.

Le Conseil décide de coopter GECALUX S.A., habituellement représentée par Monsieur Maurice Haag, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Stiennon. Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

3. Le Conseil décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2004, en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94(3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), GECALUX S.A., en remplacement de Monsieur Claude Stiennon.

GECALUX S.A. s'est vue confier la gestion journalière de notre société.

Pour la société

GECALUX S.A.

Signature

Représentant Légal

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02999. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052494.3/730/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

NET FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.349.

Extraits des résolutions adoptées par les actionnaires en date du 20 juin 2005

Les actionnaires de la Société ont nommé Monsieur Jonathan Marc Zeitler, Vice-Président Business Development, AOL INC, avec adresse professionnelle au Pacific Blvd 22265, VA 20166, Dulles, Virginia, Etats-Unis, en tant que gérant de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006, en remplacement de Monsieur Gerald Sokol, démissionnaire au 6 mai 2005, avec effet immédiat.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Philip E. Rowley, gérant;
- Michael Christodoulou, gérant;
- Stephen M. Swad, gérant;
- Jonathan Zeitler, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06859. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052509.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

LIME REFR IN, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.423.

Extrait des résolutions circulaires du 1^{er} conseil d'administration le 6 décembre 2002

2. Monsieur Claude Stiennon est désigné comme Administrateur-Délégué de la société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée). Monsieur Claude Stiennon accepte.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052496.3/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

LIME REFR IN, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.423.

Extraits des circulaires du conseil d'administration du 17 décembre 2004

2. Le Conseil prend note de la démission de M. Claude Stiennon de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 31 décembre 2004.

Le Conseil remercie M. Claude Stiennon pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la Société.

Le Conseil décide de coopter GECALUX S.A., habituellement représentée par Monsieur Maurice Haag, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Stiennon. Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

3. Le Conseil décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2004, en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94(3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), GECALUX S.A., en remplacement de Monsieur Claude Stiennon.

GECALUX S.A. s'est vue confier la gestion journalière de notre société.

Pour la société

GECALUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052497.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

CYBER FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.380.

Extraits des résolutions adoptées par les actionnaires en date du 20 juin 2005

Les actionnaires de la Société ont nommé Monsieur Jonathan Marc Zeitler, Vice-Président Business Development, AOL INC., avec adresse professionnelle au Pacific Blvd 22265, VA 20166, Dulles, Virginia, Etats-Unis, en tant que gérant de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006, en remplacement de Monsieur Gerald Sokol, démissionnaire au 6 mai 2005, avec effet immédiat.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Philip E. Rowley, gérant,
- Michael Christodoulou, gérant,
- Stephen M. Swad, gérant,
- Jonathan Zeitler, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052510.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

IMMO LUX-AIRPORT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.019.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Jan Vanhevel, administrateur-délégué, demeurant Max Hermanlei, 8, B-2930 Braasschaat, Belgique, Président,
- Monsieur Philippe Haers, head of the real estate department of KBC BANK, demeurant 70, Duivenstraat, B-6052 Blanden, Belgique,
- Madame Bea De Wolf, chargée de relations KBC BANK N.V., demeurant 53, Hyacintenstraat, B-9300 Aalst, Belgique,
- Monsieur Hubert De Peuter, Responsable Service Titrisation et Investissements, demeurant 9, Mezendreef, B-3140 Keerbergen, Belgique.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Sydrall, L-5365 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052511.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

FIRSTLINE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5682 Dalheim, 7, Baachhuel.
R. C. Luxembourg B 80.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052516.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2005

1. Les démissions de Madame Sylvie Theisen, Monsieur Ernest Schmit et Monsieur Johan Verluis en tant qu'administrateurs et administrateur-délégué et du commissaire aux comptes Monsieur Joost Versluis sont acceptées.

2. Sont nommés en leur remplacement:

- Madame Carine Reuter, née le 11 avril 1962 à Luxembourg, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des Champs, administrateur;
- Monsieur Jean-Hugues Antoine, né le 18 juin 1974 à Arlon, demeurant à B-6810 Jamoigne, rue du Faing 19B, administrateur;
- Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, demeurant à L-9088 Ettelbruck, rue de Warken, 147, administrateur;
- Monsieur Dominique Maqua, né le 3 septembre 1965 à Namur, demeurant à B-6767 Torgny, Grande-rue, 2, commissaire aux comptes.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes nouvellement nommés viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

4. Le siège social est transféré du 49, boulevard du Prince Henri, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

HANOTA HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052533.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

SPANISH RETAIL INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 108.900.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

The undersigned, GE ASSET MANAGEMENT INCORPORATED, a company governed by the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, United States of America, registered with the Companies Register of Delaware, under the number 06-1238874, acting in its capacity as Management Company of GENERAL ELECTRIC PENSION TRUST, a trust governed by the law of the State of New York, with registered office at 3003 Summer Street, Stamford, Connecticut 06905 (United States of America), represented by Mr Gaël Castex, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at New York (United States of America) on June 1, 2005.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of SPANISH RETAIL INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the

payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for the duration of their appointment, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or

by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power. Under no other circumstances one Manager will be entitled to bind the Company, unless signatory power has been delegated to him by the Board of Managers in accordance with this Article.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as its proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on first Wednesday of the month of June at 9:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Art. 21. Decisions requiring prior shareholders' approval. Notwithstanding anything to the contrary herein, and prior to the approval by the Board of Managers where it is required, the actions set forth in items (1) through (16) below shall be approved by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be:

1. the adoption of, or any modification or amendment to, the by-laws of any Project Company, including any increase, reduction, division or modification of share capital;

2. the dissolution, liquidation and/or winding up of any Project Company;

3. any merger or consolidation of the Company or any Project Company with or into any Person (or any action that has substantially the same effect or commits the Company or any Project Company to merge with or into any Person), any demerger or conversion into another person (or any action that has substantially the same effect or commits the Company any Project Company to any similar corporate transactions);

4. the filing of a voluntary petition or otherwise initiating proceedings to have the Company or any Project Company adjudicated bankrupt or insolvent, or consenting to the institution of bankruptcy or insolvency proceedings against the Company or any Project Company, or filing of a petition seeking or consenting to the reorganization or relief of the Company or any Project Company as debtor under any applicable Law relating to bankruptcy, insolvency or other relief for debtors with respect to the Company or any Project Company, or seeking or consenting to the appointment of any trustee, receiver, conservator, assignee, sequestrator, custodian, liquidator (or similar official) of the Company or any Project Company or of all or any substantial part of the Company or any Project Company's assets, or making any general assignment for the benefit of creditors of the Company or any Project Company;

5. the suppression of pre-emptive rights upon a share capital increase of the Company or any Project Company or the delegation of the authority to effect a share capital increase or to establish the terms and conditions for any share capital increase to the Board of Managers of the Company or to the board of directors of any Project Company;

6. the amendment to the number of members of the Board of Managers of the Company or to the board of directors of any Project Company;

7. the adoption, amendment, modification, alteration or change of any Annual Plan and Budget;

8. the borrowing of money, whether on a secured or unsecured basis, prepaying, in whole or in part, refinancing, recasting, modifying, extending, guaranteeing or compromising any indebtedness for borrowed money (or any commitment from a lender to provide any financing), or issuing evidence of, or any incurrence of indebtedness by the Company or any Project Company;

9. the creation or imposition of an Adverse Right on any Owned Share or on the assets of the Company or any Project Company or any portion thereof;

10. the making of loans or becoming or acting as a surety, guarantor, endorser, or accommodation endorser (or the modification of any obligations related to the foregoing), and executing or becoming liable under, any guaranty (in whatever form) by the Company or any Project Company;

11. any issuance, sale, transfer, purchase or redemption of any securities of the Company or any Project Company, as well as the formation of any entity or acquisition of any security interest in any Person by the Company or any Project Company;

12. the commencement, dismissal, termination, or settlement of any litigation, condemnation claim, arbitration or administrative procedure or any other matter or claim;

13. the transfer, sale or other disposal of the real property of any Project Company or any portion thereof;

14. the taking (or causing any Project Company to take) of any action with respect to any real property or portion thereof relating to environmental matters (including obtaining environmental reports and testing);

15. the restoration or rebuilding of any real property of the Company or any Project Company damaged or destroyed by casualty or subject to any condemnation proceeding or other proceedings in the nature of eminent domain («expediente or procedimiento expropiatorio»); and

16. any agreement between any Project Company and any shareholder, Affiliate or Associate of a shareholder or any directors or officers thereof or any directors or officers of any Project Company;

17. the exercise of voting rights in respect of any shares of any Project Company.

As used herein:

«Adverse Right» shall mean any usufruct, pledge, hypothecation, condition, restriction, option, voting trust, lien, charge, encumbrance, security interest, equitable interest, right of first refusal, third party right or adverse claim.

«Affiliate» means with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlled by, controlling, or under direct or indirect common control with the specified Person, or any Person who owns, directly or indirectly, fifty percent (50%) or more of the equity interest of the other Person. For the purposes of this definition, «control» when used with respect to any specified Person means the power to direct the management and policies of that Person, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interest, by contract or otherwise; and the terms «controlling» and «controlled» have the meanings correlative to the foregoing.

«Annual Plan and Budget» means the annual plan and/or budget of any Project Company.

«Associate» means with respect to any Person, any other Person five percent (5%) or more of the equity interest of which is owned by the specified Person.

«Owned Share» means any securities of any Project Company owned by the Company or another Project Company.

«Person» means any natural person, corporation, business trust, joint venture, association, company, limited liability entity, firm, partnership, or other entity or governmental body.

«Project Company» means any direct or indirect subsidiary of the Company or any other company in which the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company holds shares.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party, represented as stated here above, has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned below:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
GENERAL ELECTRIC PENSION TRUST, prenamed.	12,500.-	125	12,500.-
Total	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of December.

Extraordinary general meeting

1. The sole shareholder resolves to set at five (5) the number of Managers and further resolves to appoint the following as Class A and B Managers for an undetermined period:

Class A Managers:

* Mr. Robert Paul Gigliotti, company vice-president, born on 22 May 1955 in Connecticut, United States of America, residing at 580 Flintlock Road Southport, Connecticut, United States of America, 06890; and

* Mr. Gary Andrews, investment manager, born on 29 August 1964 in Connecticut, United States of America, residing at 249 Fairmount Terrace Fairfield, Connecticut, United States of America, 06825.

Class B Managers:

* Mr. Kris Goorts, private employee, born on 17 March 1972 in Leuven, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

* Mr. Gilles Jacquet, private employee, born on 7 February 1964 in Saint Mard, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

* LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.709.

2. The sole shareholder resolved to set the registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GE ASSET MANAGEMENT INCORPORATED, une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 06-1238874, agissant en sa qualité de fiduciaire de GENERAL ELECTRIC PENSION TRUST, un Trust régi par les lois de l'Etat de New-York, établi et ayant son siège social à 3003 Summer Street, Stamford, Connecticut 06905 (Etats-Unis d'Amérique), représentée par Maître Gaël Castex, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2005 à New York (Etats-Unis d'Amérique).

La procuration susmentionnée, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant dans la capacité ci-dessus indiquée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination SPANISH RETAIL INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes

opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé, de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour la durée de leur nomination, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir. Sous aucune autres circonstances un Gérant ne sera autorisé à engager la Société, à moins qu'une délégation de pouvoir lui ait été donnée par le Conseil de Gérance en respect du présent article.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois de juin à 9 heures 30.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Art. 21. Décisions nécessitant un accord préalable des associés. Sauf dispositions contraires, et préalablement à l'approbation par le Conseil de Gérance là où celle-ci est requise, les décisions décrites aux points (1) à (16) ci-dessous, devront, être approuvées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés:

1. l'adoption ou toute modification des statuts de toute Société de Projet, y compris toute augmentation, réduction, division ou modification du capital social;

2. la dissolution et/ou la liquidation de toute Société de Projet;

3. toute fusion ou consolidation de la Société ou de toute Société de Projet avec ou dans toute Personne (ainsi que toute décision ayant en substance les mêmes effets ou qui conduit la Société ou toute Société de Projet à fusionner avec ou dans toute Personne), toute scission ou conversion en une autre Personne (ou toute décision ayant en substance les mêmes effets ou qui conduit la Société ou toute Société de Projet dans des transactions commerciales similaires);

4. le fait de procéder à une demande volontaire ou d'initier de tout autre façon des procédures ayant pour but de mettre la Société ou toute Société de Projet en état de faillite ou d'insolvabilité, ou de consentir à l'institution des procédures de faillite ou d'insolvabilité à l'encontre de la Société ou de toute Société de Projet, ou de faire une demande cherchant ou acquiescant à la réorganisation ou au redressement de la Société ou de toute Société de Projet comme débiteur suivant toute loi applicable en matière de faillite, d'insolvabilité ou autre redressement de débiteurs en relation avec la Société ou toute Société de Projet, ou rechercher ou consentir à la nomination de tout fiduciaire, receveur, conservateur, administrateur-séquestre, séquestre, dépositaire, liquidateur (ou autre fonction similaire) de la Société ou de toute Société de Projet ou de tout autre partie substantielle des biens et actifs de la Société ou de toute Société de Projet, ou le fait de procéder à toute attribution de fonds au bénéfice des créanciers de la Société ou de toute Société de Projet;

5. la suppression du droit de souscription préférentiel dans le cadre d'une augmentation du capital social de la Société ou de toute Société de Projet ou la délégation de pouvoir de procéder à une augmentation de capital social ou de déterminer les conditions pour toute augmentation de capital social à l'égard du Conseil de Gérance de la Société ou à l'égard du conseil d'administration de toute Société de Projet;

6. la modification du nombre des membres du Conseil de Gérance de la Société ou du conseil d'administration de toute Société de Projet;

7. l'adoption, la modification, la rectification, l'altération ou le changement du Plan et Budget Annuel;

8. l'emprunt d'argent, garanti ou pas, le pré-repayement en tout ou partie, refinancement, réorganisation, modification, extension ou garanti de l'endettement pour l'argent emprunté (ou tout engagement de la part de l'emprunteur pour garantir le financement), ou émettre des attestations, ou tout encourt de l'endettement par la Société ou par Société de Projet;

9. la création ou l'imposition ou d'un Droit Adverse sur toute Action Détenue ou sur les actifs de la Société ou toute Société de Projet, en tout ou partie;

10. le fait de donner des prêts, ou agissant comme caution, garant, endosseur, ou avaliseur (ou la modification de toute obligation liée à ce qui précède) et exécutant ou devenant responsable, selon toute garantie (quelque en soit la forme) par la Société ou par toute Société de Projet;

11. toute émission, vente, transfert, achat ou rachat de tous titres de la Société ou Société de Projet, ainsi que la constitution de toute entité ou l'acquisition de toute participation dans toute Personne par de la Société ou par une Société de Projet;

12. le commencement, le rejet, l'abandon, ou l'arrangement de tout litige, condamnation, réclamation, arbitrage ou procédure administrative ou tout autre intérêt ou revendication;

13. le transfert, la vente ou toute autre disposition de la propriété immobilière de toute Société de Projet, en tout ou partie;

14. la prise (ou le fait d'obliger toute Société de Projet à prendre) toute décision relative à la propriété immobilière, en tout ou partie, concernant des questions environnementales (y compris l'obtention de rapports et de tests environnementaux);

15. la restauration ou la reconstruction de toute propriété immobilière de la Société ou Société de Projet endommagées ou détruites par accident ou sujette à toute condamnation procédant ou autres procédures dans la nature d'un domaine imminent («expediente or procedimiento expropiatorio»); et

16. tout accord entre toute Société de Projet et tout associé, Filiale ou Asset d'un actionnaire ou tout administrateur ou agent ou tout administrateur ou agent de toute Société de Projet;

17. l'exercice de droits de vote relatifs à toute action de toute Société de Projet.

Sont utilisés ci-dessus:

«Actions Détenues» signifie tous titres de toute Société de Projet détenues par la Société ou par une autre Société de Projet.

«Associé» signifie par rapport à toute Personne, toute autre personne qui détient cinq pourcent (5%) ou plus dans le capital dans lesquels sont détenus par la Personne spécifique.

«Droit Adverse» signifie tout usufruit, gage, hypothèque, condition, restriction, option, vote de confiance, privilège, charges intérêt de garantie ou intérêt comparable, droit de premier refus, droit d'une tierce partie ou demande adverse.

«Filiale» signifie par rapport à toute Personne, toute autre Personne directement ou indirectement contrôlée par, ou sous le contrôle commun direct ou indirect, avec la Personne spécifique, ou tout autre Personne qui détient, directement ou indirectement, cinquante pourcent (50%) ou plus dans le capital social d'une autre Personne. Pour les besoins de cette définition, «contrôle», lorsqu' utilisé par rapport à toute Personne spécifique, signifie le pouvoir de diriger la gestion et la politique de cette Personne, directement ou indirectement, ou bien à travers la détention de titres conférant un droit de vote ou un autre intérêt bénéfique par contrat ou autrement; et les termes «contrôlant» et «contrôlé» ont le sens corrélatif de ce qui précède.

«Plan et Budget Annuel» signifie le plan annuel et/ou budget de toute Société de Projet.

«Personne» signifie toute personne physique, personne morale, trust commercial, entreprise commune, association, société, entité à responsabilité limitée, firme, ou tout autre cellule gouvernementale.

«Société de Projet» signifie toute filiale directe ou indirecte de la Société ou tout autre société dans laquelle la Société ou tout autre filiale directe ou indirecte détient directement ou indirectement des actions.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante représentée comme dit ci-dessus, a déclaré souscrire au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
GENERAL ELECTRIC PENSION TRUST, prénommée	12.500,-	125	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

56231

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie A et B pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

* Monsieur Robert Paul Gigliotti, vice-président de société, né le 22 mai 1955 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 580 Flintlock Road Southport, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, 06890; et

* Monsieur Gary Andrews, investment manager, né le 29 août 1964 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 249 Fairmount Terrace Fairfield, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, 06825.

Gérants de Catégorie B:

* Monsieur Kris Goorts, employé privé, né le 17 mars 1972 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

* Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint Mard, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

* LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 79.709.

2. Le siège social est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, vol. 148S, fol. 85, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

G. Lecuit.

(056990.3/220/662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.095.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 11 mai 2005

[...]

5. Nominations statutaires / renouvellements de mandats

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra, sauf survenance d'un événement extraordinaire, en mai 2006, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Massimo Scolari, Gabriele Bruera, Corrado Capacci, Pietro Tasca et de Madame Grazia Borri.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de ne pas renouveler le mandat de l'auditeur KPMG.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de nommer, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra, sauf survenance d'un événement extraordinaire, en mai 2006, DELOITTE S.A. comme auditeur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052574.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

CYBER FIN UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.602,48.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.526.

Extraits des résolutions adoptées par les actionnaires en date du 20 juin 2005

Les actionnaires de la Société ont nommé Monsieur Michael Christodoulou, Finance Director, AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Luxembourg et Monsieur Giles Spackman, Chief Financial Officer, AOL EUROPE, avec adresse professionnelle au 200 Hammersmith Road, W6 7DL, Londres, Grande-Bretagne, en tant que gérants de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006, en remplacement de Monsieur Richard G. Minor, démissionnaire au 7 mai 2004, Gerald Sokol, démissionnaire au 14 janvier 2005 et Joseph A. Ripp, démissionnaire au 20 décembre 2004 avec effet immédiat.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Michael Christodoulou, gérant,
- Giles Spackman, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052512.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

CDROHLINGE 24 A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

H. R. Luxemburg B 96.477.

Auszug der Entscheidungen der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. Juni 2005

Die Generalversammlung hat beschlossen den Betrag von 23.250,- EUR dem Stammkapital zuzuordnen und erklärt somit, dass das gezeichnete Kapital von 31.000,- EUR vollständig eingezahlt ist.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052524.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.888.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 19 avril 2005 que:

* suite à la démission des sociétés:

- EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts-comptables, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,
- SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE SC, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

du poste de commissaire aux comptes, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables et fiscaux, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005, son mandat prendra fin le 3 octobre 2006;

* suite à la démission de Monsieur Albert Schiltz de son poste d'administrateur, Monsieur Guy Lanners, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, à L-1361 Luxembourg est nommé nouvel administrateur, son mandat prendra fin le 3 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052532.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

GENERAL MILLS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 92.388.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 13 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle a démissionné de sa fonction de Gérant.
2. Lutgarde Françoise A. Denys est élue nouveau Gérant pour La Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENERAL MILLS LUXEMBOURG, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052526.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

AEGON INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.713.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour AEGON INTERNATIONAL, SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

Signature

(052528.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

TIGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R. C. Luxembourg B 57.009.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(052539.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

RAMILLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 55.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(052578.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

RAMILLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 55.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(052599.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

MARIVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.260.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2005

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange;
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, demeurant à 19, rue du Faing, B-6810 Jamoigne.

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052535.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

ULRAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.563.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mai 2005

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue le 27 mai 2005 à Luxembourg que la décision suivante a été prise:

Acceptation de la démission du mandat d'administrateur de Madame Chantal Barras. Le Conseil d'Administration décide de nommer en remplacement de Madame Barras comme nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006 Monsieur Dirk Kees Broekhuijse, Administrateur de Sociétés, 6, rue du Pépin, demeurant à B-1000 Bruxelles.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Daemen Daniel, Expert Comptable, demeurant à 36, rue Vanden Sande, B-4450 Juprelle;
- Adams Eric, Informaticien, demeurant à 6, avenue Albert Brachet, B-1020 Bruxelles;
- Laurent Josi Jean-Marie, Administrateur de sociétés, 42, avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles;
- Broekhuijse Kees, Administrateur de sociétés, 6, rue du Pépin, B-1000 Bruxelles;
- Varin Christian, Administrateur de sociétés, Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek.

Ces décisions seront soumises pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052550.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

AMEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.789.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(052551.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

56235

ALDRINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 56.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(052554.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

STREAM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.622.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 octobre 2003 que le mandat du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été reconduit pour l'exercice fiscal se terminant le 30 juin 2004 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052565.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

REWATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.
R. C. Luxembourg B 102.315.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF03430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(902064.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2005.

REWATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.
R. C. Luxembourg B 102.315.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005

Sont élus administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur André Weynandt, demeurant à Erpeldange;
- Monsieur André De Marie, demeurant à Ettelbruck;
- Monsieur Margot De Marie, demeurant à Niederfeulen.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902065.3/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2005.

FGC MOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9738 Eselborn, 24, Cité Schleed.
R. C. Luxembourg B 100.028.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00109, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FGC MOBILE, S.à r.l.

Signature

(902007.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

AD ASTRA RELATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9748 Eselborn, 9, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 103.743.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00114, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société AD ASTRA RELATIONS, S.à r.l.

Signature

(902010.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

AUBERGE DE L'OUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Vianden.
R. C. Luxembourg B 93.352.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Réviser d'Entreprises

Signature

(902014.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

BLUE JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.
R. C. Luxembourg B 101.706.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Réviser d'Entreprises

Signature

(902015.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

A + ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 13, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 103.069.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 juin 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902026.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 juin 2005.

EUROROLL HEGELUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Huldange.
R. C. Luxembourg B 94.823.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

Signature

(902016.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

ETS. KAISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pratz.
R. C. Luxembourg B 92.536.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pratz, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

Signature

(902017.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

TOITURES MEDERNACH JEAN-MICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 97.466.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902028.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 juin 2005.

TOITURES MEDERNACH JEAN-MICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 97.466.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902029.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 juin 2005.

GARAGE FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 97.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE FABER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(902039.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

SIFEC SOCIETE ANONYME, Société Anonyme.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Mgr. Fallize.
R. C. Luxembourg B 79.147.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Harlange, le 17 mai 2005

Délégation du pouvoir de gestion journalière à un administrateur-délégué:

Le conseil d'Administration délègue à Monsieur Defenfe Jean-Marie, administrateur d'entreprises, demeurant à B-5070 Fosses-la-Ville, 75, rue Lieutenant Cotelle, qui accepte, le pouvoir d'administrateur-délégué pour une durée indéterminée.

La société se trouve engagée par la seule signature de son administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. DSO-BF00088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902040.3/823/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

BOULANGERIE-PATISSERIE ZEHREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 45, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 104.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour BOULANGERIE-PATISSERIE ZEHREN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(902041.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

LEEMANS-DEYPERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 97.508.

Le siège social au 14, maison bureau 31, à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 1^{er} avril 2004.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.,

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. DSO-AR00012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902043.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

KOBENBOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 16, rue de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 108.152.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2005.

Signature.

(902050.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

KOBENBOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 16, rue de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 108.152.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2005.

Signature.

(902049.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

AN-ERMINIG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 109.333.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Pierre-Yves Champagnon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 30, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of AN-ERMINIG HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro (EUR) represented by one hundred (100) repurchaseable shares of a par value of one hundred and twenty-five (125.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares shall be issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and are repurchaseable on the following terms and conditions:

7.1 The repurchase price shall be determined by the managers of the Company and shall be no less than the net asset value of the Company divided by the total number of shares in issue (excluding shares held in treasury) at the time of the proposed repurchase;

7.2 Any repurchase by the Company of any shares shall be done prorata in respect of all shareholders; and

7.3 The repurchase of any shares may only be funded by the Company using sums available for profit distributions, as set out by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 8. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 9. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 10. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 12. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 13. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 14. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the repurchaseable shares have been entirely subscribed by PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that from now on the amount of twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and eight hundred and twenty (1,820.-) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, R.C.108186B, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de AN-ERMINIG HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Les parts sociales seront émises comme des parts sociales rachetables par la Société par application de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et seront rachetables dans les termes et conditions suivants:

7.1. Le prix de rachat sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur de l'actif net de la Société divisé par le nombre total de parts sociales en émission (sauf les parts sociales détenues en trésorerie) au moment de l'offre de rachat;

7.2. Tout rachat par la Société de toutes les parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

7.3. Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant les sommes disponibles pour la distribution de dividendes, comme indiqué par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou par le procédé d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 10. L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 14. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales rachetables ont été entièrement souscrites par PALLISTER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500) euros est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent vingt (1.820,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, R.C. 108 186 B, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.-Y. Champagnon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 98, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(063031.3/230/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

MEGA DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 95.762.

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.,

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. DSO-BA00167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902044.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

INTEGRATED ELECTRONIC SOLUTIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 95.887.

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 31 mai 2005.

Fait à Crendal, le 31 mai 2005.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

(902051.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

NEXT2SOFT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 95.406.

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 31 mai 2005.

Fait à Crendal, le 31 mai 2005.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé) C. Ries.

(902052.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

ASSOCIATION POUR LA GARANTIE DES DEPOTS, LUXEMBOURG (AGDL),

Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg F 519.

Ancienne adresse:

AGDL,

20, rue de la Poste,

L-2346 Luxembourg.

Nouvelle adresse à partir du 30 mai 2005:

AGDL,

59, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg.

L'adresse postale reste la même (Boîte Postale 241, L-2012 Luxembourg).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052522.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

TRAVAUX CONSTRUCTIONS ET SERVICES S.A., Société Anonyme.R. C. Luxembourg B 106.981.
—

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 31 mai 2005.

Fait à Crendal, le 31 mai 2005.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

(902053.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

EURO EQUIPMENT ELEVATOR EXPORT S.A., Société Anonyme.R. C. Luxembourg B 102.015.
—

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 31 mai 2005.

Fait à Crendal, le 31 mai 2005.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

(902054.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

UNIVERDI S.A., Société Anonyme.R. C. Luxembourg B 91.981.
—

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 31 mai 2005.

Fait à Crendal, le 31 mai 2005.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

(902055.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

I.R.C.A. S.A., Société Anonyme.R. C. Luxembourg B 92.258.
—

La société INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A., résilie, avec effet au 17 juin 2005, son mandat de commissaire aux comptes dans la société I.R.C.A. S.A. et ceci avec décharge de ses fonctions.

Fait à Clervaux, le 17 juin 2005.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(902068.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2005.

I.R.C.A. S.A., Société Anonyme.R. C. Luxembourg B 92.258.
—

Je soussigné VRIENDS LUDOVICUS JAN CORNEEL, demeurent a LU-9710 Clervaux, Grand-rue 11, résilie, avec effet au 17 juin 2005, son mandat de administrateur dans la société I.R.C.A. S.A., et ceci avec décharge de ces fonctions.

Fait à Clervaux, le 17 juin 2005.

VRIENDS LUDOVICUS JAN CORNEEL

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(902069.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2005.

REDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 109.343.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the fourth of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PERMIRA EUROPE III L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Frisange,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 30, 2005.

2) PERMIRA EUROPE III L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Frisange,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 30, 2005.

3) PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Frisange,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 30, 2005.

4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Frisange,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 30, 2005.

5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Frisange,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on June 30, 2005.

The said powers of attorneys, initialed *ne varietur* by the mandatory of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in her here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a *société à responsabilité limitée* under the name of REDEN, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- grant to its affiliates any assistance, loans, advances or guarantees in order to achieve its corporate object;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated companies, and to render any assistance to such affiliated companies, within the limits of the laws of Luxembourg;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above.

In case the Company issues convertible bonds containing the right to subscribe for shares of the Company, the partners shall, forthwith upon the exercise of some or all of the relevant instruments in accordance with the terms and conditions governing such instruments, increase the share capital of the Company and decide the issue of such shares as required pursuant to the exercise of the instruments.

Such exercise shall oblige the board of managers to convene a meeting of the shareholders as soon as possible. The subscription of the shares shall be made in accordance with the terms and conditions of the relevant instruments.»

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

PERMIRA EUROPE III L.P.1	124
PERMIRA EUROPE III L.P.2	359
PERMIRA EUROPE III GmbH & CO KG	5
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME	3
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED	9
Total	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-)

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Ms Séverine Michel, maître en droit, born on July 19, 1977 in Epinal (Fr), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
 - b) Mr Laurence McNairn, Executive Director, born on July 11, 1955 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;
 - c) Mr Alistair Boyle, Deputy Manager, born on June 13, 1976 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.
3. The following person is appointed as auditor of the company for an indefinite period:
PWC LUXEMBOURG, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PERMIRA EUROPE III L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 30 juin 2005.
- 2) PERMIRA EUROPE III L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 30 juin 2005.
- 3) PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG un limited partnership allemande inscrit au registre de commerce de la Cour inférieure de Munich sous le numéro HRA 82707 conformément aux dispositions du Code de Commerce allemand (Handelsgesetzbuch) agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 30 juin 2005.
- 4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 30 juin 2005.
- 5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 30 juin 2005.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de REDEN, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- octroyer à ses affiliés des soutiens de toute sorte, des prêts, des avances ou garanties afin de réaliser son objet social;
- entrer dans une quelconque garantie, mise en gage ou une autre forme de sûreté, si par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs en propriété (présent ou futur) de l'entreprise ou par toutes ou n'importe quelles méthodes, pour l'exécution de n'importe quels contrats ou obligations de la Société, ou n'importe quel directeur, gérant ou autre agent de la Société ou n'importe laquelle de ses sociétés liées et d'accorder n'importe quelle aide à de telles sociétés liées, dans les limites du droit luxembourgeois;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus.

Dans le cas où la Société émet des obligations convertibles comportant un droit de souscription à des parts sociales de la Société, les associés devront, concomitamment à l'exercice d'une partie ou de la totalité des instruments financiers concernés conformément aux termes et conditions gouvernant lesdits instruments, augmenter le capital social de la Société et décider de l'émission des parts sociales requises suite à l'exercice des instruments concernés.

Tel exercice oblige le conseil de gérance à convoquer une assemblée générale des associés dans les meilleurs délais. La souscription des parts sociales doit être effectuée dans le respect des termes et conditions des instruments concernés.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 16. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

PERMIRA EUROPE III L.P.1	124
PERMIRA EUROPE III L.P.2	359
PERMIRA EUROPE III GmbH & CO KG	5
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME	3
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED	9
Total	500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille quatre cents (2.400) euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Madame Séverine Michel, maître en droit, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
 - b) Monsieur Laurence McNairn, Executive Director, né le 11 juillet 1955 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.
 - c) Monsieur Alistair Boyle, Deputy Manager, né le 13 juin 1976 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.

3. La personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:

PWC LUXEMBOURG, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 91, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(063055.3/230/447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

GESTION INVESTISSEMENT & TRANSACTIONS HOLDING S.A.,

Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 91.503.

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 31 mai 2005.

Fait à Crendal, le 31 mai 2005.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

(902056.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

CLIA SOPARFI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 91.506.

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 31 mai 2005.

Fait à Crendal, le 31 mai 2005.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

(902057.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

LIGHT.CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.361.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2005:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de CONTROLLUXE LIMITED comme Administrateur et Administrateur-Délégué et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Sont confirmés avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Monsieur Steven Bolhuis et de Madame Belinda Verhoef comme Administrateur et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour LIGHT.CORP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052635.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

56253

ZINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 92.242.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(052581.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

ZINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 92.242.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(052580.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

ANTWERP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 32.894.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(052587.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 31.867.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 17 juin 2005, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.

est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, avec siège social au bd. De la Foire, 5 L-2013 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052657.3/802/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature.

(052664.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

CENTRE CYBERENTREPRISES EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck.
R. C. Luxembourg B 74.914.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2005

1. L'Assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Marchandau.
2. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Marc Cecchini, directeur d'agence, né le 1^{er} novembre 1964 à Moyeuve-Grande (France) et demeurant 6, rue Claude Monet à F-57685 Augny.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.
3. L'Assemblée décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Roland Reiland.
4. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né le 14 novembre 1961 à Nancy (France) et demeurant 13, rue de Castelnu à F-57100 Thionville.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Bettembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052592.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

KIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses.
R. C. Luxembourg B 108.026.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille cinq.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme KIM S.A., ayant son siège social à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses,
constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 2 mai 2005, à savoir:

- a) Monsieur Camille Weis, gérant de sociétés, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses, né à Luxembourg, le 19 janvier 1953;
- b) Madame Viviane Seil, directrice administrative et financière, demeurant à L-7220 Helmsange, 121, route de Diekirch, née à Luxembourg, le 3 août 1967;
- c) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, né à Luxembourg, le 12 novembre 1969;

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Camille Weis, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

C. Weis / V. Seil / J.-P. Frank.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052665.3/206/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

AVIATION COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 73.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(052595.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

CHARBA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.573.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le 30 mai 2005

L'Assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de MERCURIA SERVICES S.A., ayant siège au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Troisième résolution

Les avoirs restants de la Société seront remis aux actionnaires de la manière suivante, après déduction des frais à la charge de la Société survenant après sa liquidation:

- en proportion de leurs participations dans le capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour CHARBA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052906.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

EURAM GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.903.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2005

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} octobre 2005, au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^e étage, L-2449 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration (composé de M. Jean-Charles Pistis, M. Patrick Tegas et la société GOUDSMIT & TANG, S.à r.l., représentée par M. Bernard Zimmer) est reconduit pour un mandat de 6 ans.

M. Jean-Charles Pistis, administrateur-délégué est reconduit également pour une période de 6 ans.

Le mandat de la société BEFAC FIDUCIAIRE, S.à r.l., aux fonctions de Commissaire aux comptes est reconduit pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052698.3/734/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

REAAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 45.866.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 29 mars 2005

7. Elections statutaires:

a) Le mandat du Réviseur externe KPMG AUDIT est renouvelé pour l'exercice social 2005.

c) Le mandat des Administrateurs MM. Hugo Azijn et Administrateur-délégué Luc Boghe et Rudy Paridaens est renouvelé pour l'exercice social 2005.

R. Paridaens

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052605.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

56256

SOMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 juin 2005

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Pascale Mariotti décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 2 juin 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'administration:

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mmes Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Pascale Mariotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052741.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

CODISCO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 96.113.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 8 juin 2005 que:

- Le mandat d'administrateur TMF CORPORATE SERVICES S.A. étant venu à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire la société suivante comme administrateur:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous n° B 84.993, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Leur mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052723.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.